

fédération  
des services  
publics

la  
cgt

# Le 9 avril

## pour que ça change vraiment, agissons !

Le chômage qui frise son record historique ; une baisse globale de pouvoir d'achat inédite depuis 1984 ; l'activité économique en berne ; des services publics dont les moyens continuent d'être attaqués...

Il est grand temps que ça change vraiment !

Or, considérant la posture actuelle du gouvernement, le rapport de force est la condition indispensable pour imposer un changement de politique.

Le gouvernement continue en effet de s'inscrire dans la conception imposée par le grand patronat et les marchés financiers selon laquelle les travailleurs coûtent trop chers et seraient donc responsables de la crise.

Nous sont donc imposés : le gel des salaires ; des suppressions d'emplois ; la baisse des moyens des services publics, qui est la véritable motivation du projet de loi de décentralisation.

La métropolisation de la Fonction publique territoriale, cœur du projet actuel de décentralisation qui poursuit ainsi la mise en œuvre de la réforme territoriale de 2010, est une véritable machine à concentrer les richesses et à désertifier le territoire. L'adoption du projet actuel marquerait le franchissement d'un nouveau cap dans la concentration des moyens et des lieux de décisions, au service des impératifs de la compétitivité et des intérêts du grand patronat

Avec l'accord national interprofessionnel (ANI) minoritaire signé le 11 janvier 2013, le gouvernement entend franchir un nouveau cap dans la baisse du soi-disant « coût du travail ». Il veut pour cela réduire les garanties collectives dans le secteur privé.

Entre autres dispositions, il prévoit :

- « Les accords de maintien dans l'emploi » qui permettraient de licencier les salariés refusant de voir leur salaire baisser,
- Les accords de « mobilité interne » qui autoriseraient l'employeur à licencier le salarié pour motif personnel, si celui-ci refuse d'aller travailler à l'autre bout de la France,
- Le licenciement qui deviendrait une simple formalité.

Cet accord fait l'objet d'un projet de loi qui va être débattu au Parlement à partir de début avril.

**Agents des services publics territoriaux, salariés des entreprises de l'eau, du logement social et de la thanatologie, nous sommes concernés par ces coups portés aux garanties et droits collectifs.**

- Une nouvelle baisse du niveau des droits dans le secteur privé, c'est une nouvelle justification pour faire de même dans le secteur public et attaquer les garanties statutaires.
- Chacun-e d'entre nous a dans sa famille et son entourage des salariés du privé dont l'emploi sera davantage menacé demain si les dispositions prévues dans l'accord sont transcrites dans la loi. Les salariés de droit privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie seraient bien entendu directement impactés.
- L'application de cet accord, ce serait davantage de précarité et de chômage dans le pays. Ainsi que le vivent douloureusement les Grecs, les Espagnols,

les Portugais et les Chypriotes, l'abaissement des droits collectifs va de pair avec la précarisation, l'appauvrissement et la baisse de l'activité économique. Les ressources publiques ne pourront que s'en ressentir, avec des effets néfastes pour le financement des services publics et de leurs emplois.

- La politique actuelle vise ouvertement à favoriser les entreprises : pour cela, le gouvernement entend baisser le soi-disant « coût du travail » tout en maintenant les 192 milliards annuels d'exonérations sociales et fiscales dont bénéficient les entreprises. L'accord du 11 janvier participe donc pleinement de la politique

d'austérité qui conduit notamment le gouvernement à programmer 4,5 milliards de coupes dans les dotations financières aux collectivités et à poursuivre la politique de gel du point indiciaire.

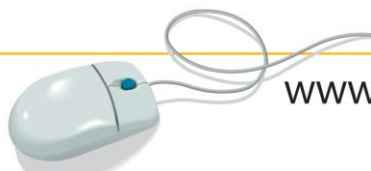
- L'ANI fait la part belle aux accords d'entreprises au détriment des accords de branches, des conventions collectives et du Code du travail. Transposé dans la Fonction publique territoriale, cela conduirait à une remise en cause du Statut national, au profit des accords collectivité par collectivité. Il en serait fini de l'unicité statutaire et des garanties collectives des personnels.

**Dans le cadre de l'appel à l'action lancé par le 50<sup>ème</sup> congrès de la CGT, la Fédération CGT des Services publics a décidé d'appeler les agents et salariés relevant de son champ à participer massivement aux manifestations et rassemblements décidés dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle du 9 avril 2013. (CGT, FO, FSU, Solidaires).**

## **Le 9 avril, exigeons que ça change vraiment et agissons :**

- ◆ Pour en finir avec la politique mortifère d'austérité
- ◆ Pour l'augmentation de la valeur du point d'indice
- ◆ Contre la transposition dans la loi de l'accord scélérat et minoritaire du 11 janvier, menace pour tous les travailleurs
- ◆ Pour le développement et la défense des services publics et de l'emploi public
- ◆ Pour l'arrêt des processus en cours de remise en cause des services publics et de la Fonction publique (projet de loi de décentralisation, MAP,...) et l'abrogation de la réforme territoriale de 2010
- ◆ Pour l'abrogation immédiate du jour de carence
- ◆ Pour une réforme des rythmes scolaires menée dans l'intérêt des élèves et de l'ensemble des personnels concernés

*Un préavis national de grève de 24h a été déposé, consultable sur notre site.*



[www.spterritoriaux.cgt.fr](http://www.spterritoriaux.cgt.fr)